

Compte rendu succinct de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. CHANCLUD, Maire. **Présents** : Mmes CARRICO, CLUZEL, LASSIMOUILLAS, MEUNIER, PALFRAY et POYART, MM : AUROUX, CHANCLUD, et GODEAU et FRANÇOIS. **Absents ayant donné procuration** : Mme BUISINE à Mme CARRICO, M. CRISTOFOLI à M. CHANCLUD, M. GRINDEL à M. AUROUX. **Absente excusée** : Mme MAYORDOMO. **Absent** : M. Alexandre. **A été nommée secrétaire** : Mme MEUNIER.

Adoption du procès verbal de la séance du CM du 1^{er} juillet 2021 : Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu transmis par mail à tous les membres du CM. Le CM adopte à l'unanimité le compte rendu.

CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) de la grande couronne de la région Ile de France : renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire pour 2023-2026 : Cela correspond à l'assurance de l'employeur envers ses salariés. Longvilliers adhère au contrat groupe du CIG, car ce contrat doit être remis en concurrence tous les trois ans (passation de marché public). Le CIG peut négocier et garantir une procédure juridiquement sécurisée. Pour participer à la mise en concurrence, nous devons donner mandat au CIG pour agir à notre place. A l'issue de la consultation, les collectivités garderont la faculté d'adhérer ou non. Le CM donne mandat à l'unanimité.

CART-Convention d'occupation de terrain communal pour l'implantation de ruchers pédagogiques : C'est un projet communautaire contribuant à développer l'éducation à l'environnement en sensibilisant différents publics sur la vie de l'abeille et sa place vitale dans notre écosystème. Rambouillet Territoires en partenariat avec le conservatoire de l'abeille noire d'Ile de France (CANIF) gère deux ruchers composés de 36 ruches à ce jour. La CART souhaiterait accroître leur nombre et en implanter dans une majorité de communes membres. Si la commune est intéressée, elle doit mettre à disposition une parcelle sécurisée dans le cadre d'une convention. Ensuite la CANIF étudiera la faisabilité de l'implantation. Cette convention a une durée de trois ans. La commune s'engage à valoriser l'action « rucher pédagogique » via ses différents canaux de communication. M. le Maire propose le terrain derrière le hangar. Le CM accepte à l'unanimité.

PNR- Demande de subvention N°3-3 pour la réactualisation du plan de la commune situé à l'entrée du bourg en bas de la Mairie : Le panneau date de 2004 et le nom des rues est illisible. La société de l'époque, Actual, a conservé les fichiers, mais le PNR a modifié sa charte graphique, le devis est de 950€ HT. Par contre la société qui fournit le mobilier urbain, après trois semaines d'attente, a répondu qu'elle ne pouvait pas assurer ce service. Nous n'avons donc pas de devis, mais il est convenu qu'une fourchette de prix entre 1000€ et 2000€ pourrait être envisageable. Le Parc Naturel Régional peut attribuer une aide de 50% pour le Relais d'Information de Service sur le fichier et le panneau. Le CM accepte à l'unanimité.

Autorisation donnée à M. le Maire de signer un projet de convention avec l'entreprise Vinci Construction Terrassement : M. le Maire explique qu'une convention a été signée en 2018 avec les propriétaire de la parcelle (ZL 26) et Vinci Construction Terrassement(VCT) pour créer une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) afin d'y déposer des matériaux excédentaires issus de ses activités régionales de terrassement dans le sud ouest de l'Ile de France. Les travaux ne débiteront qu'après avoir obtenu toutes les autorisations réglementaires. M. Chanclud a négocié un projet d'aménagement de merlon de protection acoustique pour protéger Reculet du bruit réalisé par VCT, sur le domaine autoroutier concédé à Cofiroute. M. le Maire a obtenu également une contribution financière à hauteur de 150 000€ pour la commune, pour effectuer des travaux publics communaux. VCT prendra à sa charge les dépenses de révision du Plan Local d'Urbanisme, ainsi que le coût de remise en état de la voirie communales.exigées. Après la présentation de M. le Maire, des interrogations ont été évoquées par les conseillers municipaux. M. Chanclud propose de ne pas soumettre au vote et d'organiser prochainement une réunion avec la société VCT. Le CM accepte.

PLU : arrêt du projet de révision allégée N°1 et bilan de concertation : Il s'agit uniquement de modifier le zonage de la parcelle pour permettre l'accueil d'un équipement collectif (la mini crèche derrière l'Eglise).

- le public a été informé, via le site de la mairie, la publicité dans deux journaux locaux et l'affichage sur le panneau administratif de la Mairie ainsi que dans le tambour du garde champêtre, de cette procédure et aucune observation n'a été formulée. Le bilan de concertation est favorable.

- La Mission Régionale d'Autorité Environnementale Ile de France (MRAE) a informé la mairie que ce projet de révision N°1 n'est pas soumis à évaluation environnementale. Il faut donc arrêté le projet qui sera alors présenté aux personnes publiques associées puis soumis à enquête publique. Le CM accepte à l'unanimité.

Captages d'eau de Dourdan sur le territoire de Longvilliers : Avis du CM à propos de l'enquête publique au titre de la loi sur l'eau relative à :

- *L'autorisation de prélèvement des eaux,
- *l'autorisation d'utilisation et de traitement de l'eau en vue de la consommation humaine,
- *la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux de dérivation des eaux souterraines,
- *la DUP des périmètres de protection des captages de l'eau destinée à la consommation.

C'est une régularisation administrative, la commune de Dourdan a deux forages sur le territoire de Longvilliers L1 crée dans les années 1960 et L2 dans les années 1990. Le forage L1 est exploité mais il n'y a pas de périmètre de protection

d'où l'obligation de DUP, et le forage L2 est prêt techniquement pour être exploité mais n'a pas l'autorisation administrative des services de l'état pour la dérivation des eaux souterraines, pour le prélèvement de ces eaux afin d'alimenter le réseau eau potable de Dourdan et pour la distribution de ces eaux, une fois traitées. La commune de Longvilliers a été déclarée par le préfet des Yvelines comme le siège de l'enquête publique qui a lieu du 16 septembre au 16 octobre. Le conseil municipal émet un avis favorable sur la demande d'autorisation mais souhaiterait une interconnexion entre les réseaux de Dourdan et de Longvilliers, en cas de défaillance. Le CM accepte à l'unanimité.

Autorisations du droit des sols présentées par M. Chanclud : Il y a 6 déclarations préalables et 4 certificats d'urbanisme, ces dossiers sont en instruction.

QUESTIONS DIVERSES :

INFORMATIONS :

CART : M. Chanclud donne la parole à M. Godeau qui résume le compte rendu de Rambouillet Territoires. Le point le plus important étant la GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) en liaison avec le transfert de charges, calculé par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge (CLETC)). La compétence eaux pluviales est obligatoire pour la Communauté d'Agglomération (CA) et comme il y a transfert de compétence, il y a transfert de charges pour exécuter le service. Longvilliers n'aurait pas dû être concerné car chaque maison doit étendre les eaux pluviales dans sa parcelle, mais comme commune membre, un montant de 3800€ est attribué à Longvilliers parce qu'à l'époque la définition des eaux pluviales n'avait pas été précise et il avait déclaré toutes les traversées de route dans ce transfert. Par contre les villes comme Rambouillet ont un réseau séparatif des eaux pluviales qui représente plusieurs Km. La loi a donc accepté des dispositifs dérogatoires pour les CA qui ont de nombreuses petites communes comme Rambouillet Territoires. Dans ce cas, la CA re-transfert l'entretien à la commune par l'intermédiaire d'une convention. Lors du prochain CM il y aura une délibération à voter sur le montant des transferts de charge pour chaque commune membre de la CART, ainsi que sur l'adhésion à la convention.

M. Chanclud fait remarquer qu'il y a trois secteurs à problème à Longvilliers avec les eaux pluviales de ruissellement importantes : au Hameau de La Bête (rue du Lavoir et Chemin d'Angervilliers), au Hameau de Bouc Etourdi (route de Foisnard qui s'engouffre au niveau du N°45) et à Reculet l'eau arrive des champs et suit la route. Des solutions sont à l'étude.

SICTOM : Pour des raisons de dangerosité, le SICTOM estime nécessaire de supprimer les manœuvres en marche arrière lors du ramassage des bacs. Des agents du SICTOM se rendront dans chaque commune pour étudier des alternatives. La Taxe des ordures ménagères sera désormais une contribution calculée à l'habitant, et non plus assise sur le foncier. Le montant total de la contribution 2021 augmente de 1.5 % par rapport à celle de 2020, la baisse étant toutefois de 10.2 % depuis 2016.

Pièges photographiques : Afin d'éviter les dépôts sauvages, Rambouillet Territoires s'est dotée d'appareils photographiques et par convention les met à disposition des communes intéressées. Longvilliers a retiré sa candidature, car des communes sont beaucoup plus impactées.

SIE : Fermeture de classe au primaire et maternelle pour cas de covid. Les parents souhaitent beaucoup plus de souplesse pour inscrire les enfants à la cantine ou à la garderie. Un logiciel famille et aide à l'enfance permettrait plus de réactivité. Une visite est organisée par M. Chanclud à St Martin de Bréthencourt pour avoir une démonstration de leur logiciel.

Le Conseil Départemental des Yvelines souhaite encourager les communes à protéger les chemins ruraux et pérenniser les itinéraires de randonnée, mais également à favoriser les modes de déplacement doux et le développement économique du tourisme local. Cette aide est de 80% pour les communes rurales de moins de 2000 habitants, pour un plafond de dépenses subventionnables de 100 000€ HT pour l'acquisition et l'aménagement des sentiers de randonnée. M. le Maire souhaiterait que des conseillers prennent en charge ce dossier.

Rapport annuel 2020 du SEASY (Service de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines) d'Ablis : sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Rapport d'activité 2020 : Seine et Yvelines numériques. Ces rapports sont disponibles en Mairie.

Journée du Patrimoine : Mme Carrico remercie tous ceux qui ont participé à cette très belle journée, car c'est un gros travail collégial. 60 adultes et 10 enfants ont suivi avec grand intérêt, la visite commentée du Moulin de St Fargeau.

STation d'EPuration (STEP) des Eaux Usées de Bouc Etourdi Rouillon : La société chargée du projet a soumis plusieurs solutions qui ne sont pas judicieuses. Ils reprennent de la terre agricole au lieu d'utiliser l'emplacement de l'ancienne STEP. M. Chanclud avait manifesté son désaccord, mais depuis les congés, la société n'a pas repris contact.

La séance est close à 23H53

